

حَدَّثَنَا مُحَمَّدُ بْنُ عَبْدِ اللَّهِ الْأَنْصَارِيُّ، قَالَ حَدَّثَنِي حُمَيْدٌ، أَنَّ
أَنَسًا، حَدَّثَهُمْ أَنَّ الرَّبِيعَ - وَهِيَ ابْنَةُ النَّضْرِ - كَسَرَتْ ثَنِيَّةَ
جَارِيَةٍ، فَطَلَبُوا الْأَرْضَ وَطَلَبُوا الْعَفْوَ، فَأَبَوْا فَأَتُوا النَّبِيَّ صَلَّى
اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ فَأَمَرَهُمْ بِالْقِصَاصِ. فَقَالَ أَنَسُ بْنُ النَّضْرِ
أَتَكْسِرُ ثَنِيَّةَ الرَّبِيعِ يَا رَسُولَ اللَّهِ لَا وَالَّذِي بَعَثَكَ بِالْحَقِّ لَا
تُكْسِرُ ثَنِيَّتَهَا فَقَالَ " يَا أَنَسُ كَتَابُ اللَّهِ الْقِصَاصُ ". فَرَضِيَ
الْقَوْمُ وَعَفَوْا فَقَالَ النَّبِيُّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ " إِنَّ مِنْ عِبَادِ
اللَّهِ مَنْ لَوْ أَقْسَمَ عَلَى اللَّهِ لِأَبْرَهُ ". زَادَ الْفَزَارِيُّ عَنْ حُمَيْدٍ
عَنْ أَنَسٍ فَرَضِيَ الْقَوْمُ وَقَبِلُوا الْأَرْضَ.



Rapporté par Anas : Ar-Rabi, la fille d'An-Nadr, a cassé la dent d'une fille, et les proches d'Ar-Rabi` ont demandé aux proches de la fille d'accepter une compensation et de pardonner, mais ils ont refusé. Ils sont donc allés voir le Prophète (ﷺ) qui a ordonné qu'on applique la loi du talion. Anas bin An-Nadr a demandé : « Ô Messenger d'Allah ! La dent d'Ar-Rabi` sera-t-elle cassée ? Non, par Celui qui t'a envoyé avec la vérité, sa dent ne sera pas cassée. » Le Prophète (ﷺ) a dit : « Ô Anas ! La loi d'Allah ordonne le talion. » Plus tard, les proches de la fille ont accepté et ont pardonné. Le Prophète (ﷺ) a dit : « Il y a parmi les serviteurs d'Allah ceux qui, s'ils jurent par Allah, Allah exauce leur serment. » Anas a ajouté : « Les gens ont accepté la compensation. »